

A.N.C FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 327 741 euros
Siège social : Espace Industriel
25250 RANG
793 674 490 RCS BELFORT

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 1^{er} septembre,
A 11 heures,

Les associés de la société A.N.C FINANCE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par lettre simple adressée le 12 août 2024 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Nathalie CURTY, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Alain CURTY est désigné comme secrétaire.

La société GENERATION AUDIT EXPERTISE, représentée par Monsieur Damien SARRON, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 327 741 actions sur les 327 741 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale, réunissant plus de la moitié des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Directeur Général,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, nomme, conformément aux dispositions des statuts, en qualité de Directeur Général de la Société, sans limitation de durée :

Monsieur Alain CURTY
Né le 10 Novembre 1963 à MONTBELIARD (25)
De nationalité Française
Demeurant 5 Rue du Stade, 25190 VALONNE

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Alain CURTY disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, Monsieur Alain CURTY aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Monsieur Alain CURTY ainsi nommé accepte les fonctions de Directeur Général et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

Pour l'exercice de ses fonctions, Monsieur Alain CURTY percevra une rémunération, qui sera fixée à une date ultérieure.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉSOLUTION

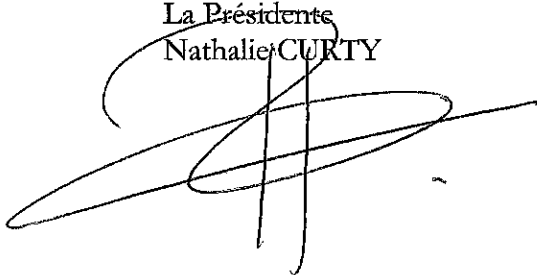
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

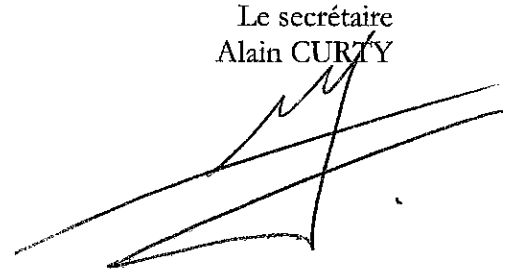
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente
Nathalie CURTY

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le secrétaire
Alain CURTY

A handwritten signature in black ink, featuring a series of sharp, angular strokes and a long horizontal line at the bottom.